

## L'égalité pour les femmes, c'est le progrès pour toutes et tous

Ces mots, qui constituent le thème de la Journée internationale des femmes de 2014, ont résonné dans le monde



*Gertrude Hambira s'est battue pour les droits des ouvriers agricoles au Zimbabwe.*

entier. Au Manitoba, un événement célébrant la diversité des femmes, organisé par le Conseil consultatif des femmes du Manitoba (Situation de la femme Manitoba), a eu lieu le 7 mars 2014 au Palais législatif. Parmi les conférenciers invités, citons Mme Gertrude Hambira, défenseuse des droits de la personne, dirigeante syndicale et cinéaste, et Mme Kerri Irvin-Ross, ministre responsable de la Condition féminine.

Mme Jackie Traverse, artiste anichinabée de renom de la Première nation du lac St. Martin, a travaillé sur une peinture tout au long de l'événement.



*Les peintures, les dessins, les documentaires et les sculptures de Jackie Traverse représentent ce que cela signifie d'être une femme autochtone.*

Mme Traverse, qui est une jeune diplômée de l'École des beaux-arts de l'Université du Manitoba, est déjà très connue au sein des communautés artistiques partout au Canada. Elle travaille dans toutes les disciplines artistiques, notamment la sculpture, les techniques mixtes, la peinture et la vidéo.

Chaque année, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, des milliers de manifestations ont lieu dans le monde entier pour permettre aux femmes de célébrer et d'honorer ensemble leurs réussites économiques, politiques et sociales.

### Décès de l'ancienne présidente du Conseil consultatif des femmes du Manitoba

La professeure Kim Claire, ancienne présidente du Conseil consultatif des femmes du Manitoba et directrice du Inner City Social Work Program de l'Université du Manitoba, est décédée.

En 1993, Mme Claire a pris la direction du programme au centre-ville du William Norrie Centre à Winnipeg. Au fil des ans, elle a enseigné à des milliers d'élèves du centre-ville. Elle a également fondé le Legal Help Centre.



*22 février 1952 -  
18 février 2014*

### Les droits en question

par Yvonne Peters, présidente

#### En quête de réponses

La Commission prévoit la tenue de tables rondes traitant de nouveaux enjeux concernant les animaux d'assistance. Les questions, les préoccupations et les plaintes sont actuellement traitées par le personnel. Pour les personnes accompagnées d'un animal d'assistance, l'une des questions est de savoir si elles sont discriminées quand leur locateur ne répond pas aux besoins de leur chien d'assistance. D'autre part, certains parents inquiets voudraient que les commissions scolaires soient plus coopératives lorsque l'on traite d'élèves qui dépendent d'un animal d'assistance.

Quant aux locateurs, aux fournisseurs de services et aux employeurs, ils nous demandent comment déterminer si un chien est un véritable chien d'assistance, et non un animal de compagnie, et si le Manitoba régleme la désignation d'« animal d'assistance ».

Ce sont de bonnes questions. À l'heure actuelle, les commissions des droits de la personne de tout le pays étudient des sujets tels que la définition d'un animal d'assistance, la nécessité de mettre en place des systèmes pour désigner un « animal d'assistance » et la détermination des questions pouvant être posées aux personnes qui demandent une mesure d'adaptation.

Le rôle des animaux d'assistance évolue chaque jour. Quand une personne aveugle est accompagnée d'un chien d'assistance, les réponses semblent évidentes. Mais que se passe-t-il dans les cas d'incapacités non visibles, lorsque les animaux sont dressés pour alerter une personne sourde ou malentendante, rappeler à quelqu'un de prendre ses médicaments ou calmer une personne ayant un trouble de stress post-traumatique durant une crise d'anxiété?

Aujourd'hui, les dispositions législatives sur les droits de la personne permettent de déterminer si un animal précis répond à la définition d'un animal d'assistance en fonction des circonstances de chaque cas. On prend notamment en considération le fait que l'animal exécute, pour une personne handicapée, un travail ou une tâche ayant trait à l'incapacité de la personne, et qu'il a été dressé de façon individuelle en vue d'effectuer le travail ou la tâche ayant trait à l'incapacité.

Dans les mois à venir, la Commission demandera aux personnes accompagnées d'un animal d'assistance de faire part de leurs expériences et de leurs inquiétudes. Les fournisseurs de services, les locateurs et les employeurs auront aussi l'occasion de s'exprimer, alors que nous étudions ensemble cette question sensible. Si vous voulez participer à ces discussions, veuillez communiquer avec nous par téléphone au 204 945-5112 ou par courriel à [hrc@gov.mb.ca](mailto:hrc@gov.mb.ca).

## Participation du personnel de la Commission à la conférence sur les droits de la personne destinée aux éducateurs

M. Azim Jiwa, directeur général, et M<sup>me</sup> Isha Khan, conseillère juridique, s'exprimeront lors de la conférence 2014 de l'Association canadienne pour la prévention de la discrimination et du harcèlement en milieu d'enseignement supérieur, qui aura lieu à Winnipeg cette année.

Cette association est un organisme national sans but lucratif qui fournit des possibilités de perfectionnement professionnel sur les questions relatives aux droits de la personne, à l'équité, à la diversité, à la discrimination et au harcèlement, aux personnes travaillant dans des établissements d'enseignement supérieur. Chaque année, l'organisme organise une conférence qui attire des centaines de représentants désireux d'approfondir leur connaissance des pratiques exemplaires visant à promouvoir la diversité et à s'attaquer à la discrimination et au harcèlement.

M. Jiwa accueillera les participants à la conférence et jouera le rôle de médiateur d'un groupe d'experts sur le harcèlement sexuel. Cette séance mettra en vedette M<sup>me</sup> Dianna Evangeline, l'une des deux serveuses de Winnipeg ayant déposé une plainte pour harcèlement auprès de la Commission des droits de la personne du Manitoba, ce qui avait donné lieu à une décision historique de la part de la Cour suprême du Canada. Cette plainte a, par la suite, permis de définir le harcèlement sexuel comme une forme de discrimination. M. Aaron Berg, l'avocat ayant accepté de se charger du dossier devant la Cour suprême, et M. Yude Henteleff, l'arbitre des droits de la personne ayant initialement entendu la cause et dont la décision fut confirmée par la Cour suprême du Canada, font aussi partie de ce groupe d'experts. Cette année marque le 25<sup>e</sup> anniversaire de cette célèbre décision.

M<sup>me</sup> Isha Khan, conseillère juridique de la Commission, sera également présente. Elle parlera des tendances juridiques et des causes portant sur les droits de la personne les plus importantes de l'année dernière.

Le conférencier principal sera M. Stephen Hammond, un auteur et un éducateur dans le domaine des droits de la personne sur le lieu de travail et au sein de la collectivité. Depuis 1992, M. Hammond est venu en aide à des organismes en leur évitant de commettre des faux pas relatifs aux droits de la personne et a permis à des entreprises de s'améliorer en les encourageant à s'adapter aux réalités actuelles.

D'autre part, M. David Matas fera une présentation sur la liberté universitaire et la liberté d'expression. M. Matas est avocat dans un cabinet privé de Winnipeg, et œuvre dans les domaines du droit international en matière de droits de la personne, du droit de l'immigration et de celui des immigrés.

M. Grant Mitchell, avocat du cabinet Taylor McCaffrey LLP de Winnipeg, s'exprimera sur les mesures d'adaptation dans le milieu de travail.

Pour en savoir plus sur la conférence ou pour vous inscrire, veuillez consulter le site <http://capdhhe.org/web/fr/>.

**L'Association canadienne pour la prévention de la discrimination et du harcèlement en milieu d'enseignement supérieur vous invite à la conférence 2014 qui aura lieu à WINNIPEG (MANITOBA), DU 7 AU 9 MAI. Le thème sera « AU-DELÀ DE LA THÉORIE : les meilleures pratiques pour promouvoir la diversité et s'attaquer à la discrimination et au harcèlement ».**



## Nouvelles politiques du Conseil à consulter sur le site Web

La Commission des droits de la personne du Manitoba fournit une multitude de renseignements qui sont utiles à de nombreuses personnes envisageant de déposer une plainte, répondant à une plainte ou cherchant à s'informer sur les protections offertes contre la discrimination au Manitoba. Ces renseignements comprennent les politiques du Conseil des commissaires.

Ces politiques ont pour objectif de faciliter la compréhension du *Code des droits de la personne* (le « Code ») et sa mise en application.

La politique la plus récente concerne la *discrimination systémique*. La discrimination systémique « s'entend des pratiques ou des attitudes qui, de par leur conception ou par voie de conséquence, gênent l'accès des particuliers ou des groupes à des possibilités d'emplois, en raison de caractéristiques qui leur sont prêtées à tort. »

Une autre politique récente porte sur la manière de *déterminer si l'offre de règlement d'un intimé est raisonnable*. Cette politique vise à aider les plaignants et les intimés à comprendre quels facteurs sont pris en considération par le Conseil lorsqu'un intimé fait une offre de règlement et que le plaignant la rejette.

La politique relative à *la définition et à l'interprétation du harcèlement* définit le harcèlement en vertu du *Code*, explique le concept du critère de la personne raisonnable, et précise les obligations de la personne responsable du harcèlement.

Ces politiques du Conseil, entre autres, se trouvent sur le site Web de la Commission à [www.manitobahumanrights.ca/index.fr.html](http://www.manitobahumanrights.ca/index.fr.html).

## Des musiciens honorés

Félicitations aux lauréats 2014 du Allan Waters Humanitarian Award, Mme Chantal Kreviazuk et M. Raine Maida. Tous deux sont des atouts extraordinaires de l'industrie musicale canadienne et se sont servis de leur talent et de leur notoriété pour défendre les



**Chantal Kreviazuk et Raine Maida reçoivent leur prix le 29 mars 2014.**

droits de la personne et l'environnement et promouvoir la paix dans le monde et l'éducation, tout en soutenant des organismes de bienfaisance à l'échelle internationale.

Le Allan Waters Humanitarian Award rend hommage aux artistes canadiens exceptionnels dont les contributions ont permis de renforcer le tissu social du Canada. Le prix est nommé ainsi en l'honneur du fondateur de Chum Ltd., M. Allan Waters.

Mme Kreviazuk va recevoir un doctorat honorifique en lettres de l'Université de Winnipeg. L'Université de Winnipeg rend aussi hommage au docteur Denis Mukwege, humanitaire et défenseur des droits des femmes, qui recevra un doctorat honorifique en droit. M. Joseph Stern recevra également un doctorat honorifique en droit pour son engagement envers la justice, le développement et une bonne gouvernance, qui a eu d'importantes répercussions positives sur les communautés au Canada comme à l'étranger.